

MAIRIE DE MIONNAY
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 octobre 2017

Convocation du 29 septembre 2017

Présents : H. Cormorèche, JL Bourdin, T. Lapalu, G. Devrieux, F. Ducray, J. Burdet, N. Curtet, Y. Dhomont, S. Farenc, A. Fayot, N. Garampon, H. Fayard, E. Fleury, C. Pichoud A. Rey, F. Roucayrol, G. Virone

Absents : M. Girer,

Pouvoirs : M. Girer à H. Cormorèche

1. Désignation du secrétaire de séance

M. Jean Luc Bourdin est désigné secrétaire de séance.

2. Approbation du dernier compte-rendu

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 1er septembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

A la demande de M. le Maire, E. Fleury sort de la salle.

3. PLU Modification simplifiée. Modalité de mise à disposition du public

M. Bourdin rappelle au conseil municipal la procédure de modification simplifiée du plan local d'urbanisme (PLU) pour rectification d'une erreur matérielle. Il précise qu'un hangar de 31 m² situé à l'Epi d'Or a été classé en zone A au PLU alors qu'il appartient à un ensemble bâti classé en zone Nh. Avant la révision du PLU adoptée le 22/07/2011 ce même hangar était classé en zone Nh.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- considère que le projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme est prêt à être mis à la disposition du public,
- décide de mettre le projet de modification simplifiée accompagné des autres pièces du dossier à la disposition du public, ainsi qu'un registre à feuillets non mobiles, côté et paraphé qui seront déposés à la mairie pendant 32 jours consécutifs, du 24/10/2017 au 24/11/2017.
- décide que chacun pourra prendre connaissance du dossier sur place, et consigner éventuellement ses observations sur le registre.
- La présente délibération sera transmise à M. le Préfet et fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.
- Un message sur le panneau lumineux de la commune informera le public de la procédure

4. Aménagement du Bief secteur Eglise. Avenant au marché travaux

Retour d'E. Fleury

M. Bourdin rappelle la délibération du Conseil Municipal du 2 juin 2017 par laquelle l'entreprise JM TP de Poncin était retenue pour réaliser les travaux d'aménagement du Bief secteur Eglise qui s'inscrit dans le cadre d'une sécurisation des riverains vis-à-vis des risques d'inondation et d'instabilité des berges.

Il précise que le montant initial du marché était de 109 147,10 € HT soit 130 856 ,52 € TTC pour un montant estimé par le Maître d'œuvre de 162 750 € HT.

M. Bourdin informe que les travaux sont en cours de réalisation et qu'il est apparu nécessaire d'adapter la hauteur des enrochements côté lotissement des Près d'Albonne en ajoutant deux rangs d'enrochement afin que le niveau fini des enrochements corresponde plus à la hauteur du terrain des riverains.

Cette modification engendre un avenant de 13 586,90 € HT soit 16 304,28 € TTC soit un coût total des travaux de 122 634 € HT soit 147 160,80 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Autorise M. le Maire à signer avec l'entreprise JM TP un avenant de 13 586,90 € HT soit 16 304,28 € TTC
- Dit que le montant du marché s'établi à 122 634 € HT soit 147 160,80 € TTC.
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2017

5. Fonds de Solidarité Logement : contribution 2017

Mme Devrieux informe le Conseil Municipal de l'existence du Fonds Solidarité Logement, auquel la commune adhère depuis 1992 qui a pour rôle de favoriser l'accès au logement des personnes défavorisées.

Elle précise que c'est le Conseil Départemental qui en la responsabilité depuis le 1^{er} janvier 2005. Elle demande à l'assemblée si elle souhaite renouveler cette adhésion pour l'année 2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

- décide de renouveler pour 2017 son adhésion au Fonds Solidarité Logement ;
- décide de participer financièrement pour la somme de 0,30 € par habitant, soit pour 2 174 habitants : 652,20 euros.

6. Décision modificative

M. le Maire présente la décision modificative pour effectuer un virement de l'opération 128 Aménagement du bief côté église Près d'Albonne pour le compte 2041512 GFP de rattachement Bâtiments et installations suite à un devis du SIEA concernant l'alimentation électrique de 36 logements Chemin du Beau Logis pour un montant de 20 416 €. Au budget primitif, ces travaux n'ayant pas été inscrits il faut donc ajuster cette dépense d'un montant de 8 416 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, vote à l'unanimité les écritures suivantes :

Désignation	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D - 2041512 GFP de rattachement - Bâtiments et installations		8 416.00		
TOTAL D 204 - Subventions d'équipement versées		8 416.00		
D - 2315 - 128 Aménagement bief côté église Près d'Albonne	8 416.00			
TOTAL D 23 - Immobilisations en cours	8 416.00			
TOTAL INVESTISSEMENT	8 416.00	8416.00		
TOTAL GENERAL		0.00		0.00

M. Bourdin présente la décision modificative pour effectuer un virement de l'opération 14 Extension réseaux des Platières compte 2315 au compte 66112 en fonctionnement pour le rattachement des ICNE (Intérêts Courus Non Echus) de l'emprunt de 800 000€ auprès de la Caisse Epargne pour l'agrandissement de la station épuration. Ces nouvelles écritures sont à inscrire dans les comptes du Budget Primitif 2017.

Le Conseil Municipal, après délibération, vote à l'unanimité les écritures suivantes :

Désignation	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D - 023 Virement à la section d'investissement	6 413.33			
TOTAL D 023 Virement à la section d'investissement	6 413.33			
D - 66112 Intérêts – Rattachement des ICNE		6 413.33		
TOTAL D 66 Charges financières		6 413.33		
TOTAL FONCTIONNEMENT	6 413.33	6 413.33		
 INVESTISSEMENT				
R - 021 Virement de la section d'exploitation			6 413.33	
TOTAL R 021 Virement de la section d'exploitation			6 413.33	
D - 2315-14 Extension de réseaux des Platières	6 413.33			
TOTAL D 23 Immobilisations en cours	6 413.33			
TOTAL INVESTISSEMENT	6 413.33		6 413.33	
TOTAL GENERAL	- 6 413.33		- 6 413.33	

7. Terrain A 94. Cession

M. le Maire rappelle que le bien cadastré parcelle A 94 au lieu-dit BOIS DES POMMES d'une surface de 45 a 22 ca a été incorporé dans le domaine privé de la commune suite à une procédure de bien vacant sans maître.

Il précise que M. Jacques ORSEL demeurant 1265 chemin de la forêt, 01390 Mionnay souhaite acquérir cette parcelle.

M. le Maire propose de fixer le prix de vente à 682,12 € afin de couvrir les frais liés à la procédure de bien sans maître (publicité 180,28 €, acte notarié 501,84 €).

Il convient de délibérer sur ces propositions :

Après délibération, le Conseil Municipal 17 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention (T. Lapalu):

- Autorise M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la cession de la parcelle cadastrée A94 au lieu-dit Bois des Pommes d'une surface de 45 a et 22 ca à M. Jacques ORSEL demeurant 1265 chemin de la forêt 01390 Mionnay.
- Dit que le prix de vente cette parcelle est fixé à 682,12 €.
- Rappelle que l'étude de Maître Chassaigne, à Trévoux sera chargée de la rédaction des actes.

- Autorise M. le Maire à signer l'acte de vente correspondant.
- Rappelle que les frais dont d'actes notariés liés à cette vente seront pris en charge par M. Jacques ORSEL.

8. SEMCODA Rapport annuel

M. le Maire présente au Conseil Municipal le rapport du délégué de la commune auprès de l'assemblée spéciale des communes actionnaires de la S.E.M.O.D.A.

Il est notamment rappelé que la commune possède 207 actions. Sur 2016 3049 logements nouveaux ont été financés. Le patrimoine locatif représente 30 968 logements dont 14 911 dans l'Ain.

Pour 2016 le résultat net est de 24 083 k €.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés le rapport annuel 2016 de la Semcoda est approuvé.

9. Restauration d'archives communales. Demande de subvention au conseil départemental

M. le Maire rappelle au conseil municipal qu'il avait été décidé de restaurer les registres communaux en mauvais état de conservation.

Les registres des naissances de 1797 à 1825 et de 1826 à 1856 nécessitant d'être restaurés, trois ateliers de restauration d'archives ont été consultés et un atelier a transmis son devis : la Reliure du Limousin.

Ce devis a été transmis pour avis technique, au service des archives départementales du conseil départemental de l'Ain qui a conclu que les techniques et matériaux utilisés par cet atelier est conforme aux règles de restauration des documents patrimoniaux.

Aussi, après examen des devis, M. le Maire a retenu le devis de l'atelier la Reliure du Limousin, d'un montant de 1 449 € HT, soit 1738,80 € TTC.

M. le Maire précise aux conseillers municipaux que le conseil départemental attribue des subventions pour ce type de travaux de restauration, à hauteur de 35% du prix HT des travaux.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité décide de demander une subvention au conseil départemental de l'Ain au titre de la restauration des registres communaux ;

10. Centres aérés. Participation de la commune Été 2017

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 5 mai 2017, décidant de participer aux séjours d'enfants de Mionnay en Centres Aérés durant l'été 2017; cette participation a été fixée à 2,20 euros par jour par enfant.

Il présente au Conseil l'état de présence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré dit qu'il sera attribué :

- au Pôle enfance « le blé en Herbe » de Saint Andre de Corcy 426,80 Euros (2,20 € x 194 j)

- à un particulier domicilié lotissement.des Aubépinés 44 Euros (2,20 € X 20 j)

Il précise que la somme de 470,80 € est attribuée cette année pour 34 enfants. En 2016, 269,64 € ont été versés pour 23 enfants.

11. Personnel communal. Aide vacances enfants été 2017

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 5 mai 2017 par laquelle il décidait de renouveler pour l'année 2017 l'aide aux vacances des enfants du personnel, et par laquelle il fixait les montants maximaux de ces aides, sur la base des tarifs de prestations transmis par la Préfecture.

Il rappelle que pour :

- un enfant, la somme maximum pouvant être perçue a été fixée à 171 €.
- deux enfants, la somme maximum pouvant être perçue a été fixée à 209 €.
- trois enfants, la somme maximum pouvant être perçue a été fixée à 257 €.

Il soumet à l'assemblée la demande de Mme Nicole ROUCAYROL et de Mme JULLIEN et présente les justificatifs nécessaires.

F. Roucayrol ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'attribuer à un agent la somme de 76,44 €, pour des séjours en centre de loisirs sans hébergement
- Décide d'attribuer à un agent la somme de 160,82 €, pour des séjours en colonie de vacances.
- Décide d'attribuer à un agent la somme de 58,72 €, pour un séjour en maison familiale et gîtes

12. Pôle enfance. signature convention CAF CDAP

G. Devrieux rappelle l'ouverture du centre de loisirs le mercredi après-midi depuis la rentrée 2017/2018. Elle ajoute que cet accueil a fait l'objet d'une déclaration à la DDCS et bénéficie à ce titre d'une subvention de la CAF. Dans ce cadre, une tarification en lien avec le quotient familial des familles bénéficiant de la prestation a été mise en place.

Aussi, afin de pouvoir appliquer la juste tarification aux familles, la CAF offre la possibilité au coordonnateur du pôle enfance d'accéder directement aux informations nécessaires sur le quotient familial des utilisateurs du service.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Décide d'adhérer au service Consultation du Dossier Allocataire par les Partenaires de la (CDAP) CAF
- Autorise M. le Maire à signer la convention d'accès à « mon compte partenaire »
- Autorise M. le Maire à signer le contrat de service pris en application de la convention d'accès à mon compte partenaire mode gestion déléguée.
- Dit que cette délibération sera transmise à la CAF.

13. Décisions

M. le Maire informe le Conseil qu'il n'a pas exercé le droit de préemption de la commune pour les terrains cadastrés AA 147, AB 36 et AA 132.

14. Comptes rendus des commissions

- G. Devrieux pour la commission scolaire dresse le bilan de la fréquentation du mercredi après-midi au centre de loisirs. Elle précise par ailleurs, que le pôle enfance a bénéficié d'une subvention de 1 000 € de la CAF pour l'achat de matériel informatique.

-A. Rey évoque un problème de casse de matériel appartenant au scrapbooking par le pôle enfance.

-T. Lapalu précise qu'il convient de vérifier les possibilités d'affichage dans les locaux et les contraintes liées au service d'incendie et de secours.

- G. Devrieux précise que lors du prochain conseil d'école le 17 octobre la question des rythmes scolaires sera abordée. Il conviendra de se prononcer sur le maintien ou non des TAP et le retour à une semaine à 4 jours. Elle précise qu'a priori il n'y aura plus de subvention de l'Etat pour le financement des TAP.

Lors de la création du centre de loisirs du mercredi après-midi, l'éventuel retour à 4 jours a été prévu avec possibilité d'ouvrir le centre de loisirs le mercredi toute la journée.

Un sondage auprès des parents d'élèves a été effectué et 80 % des parents se sont prononcés favorablement à un retour à la semaine à 4 jours.

E. Fleury précise qu'il faut prendre en compte l'intérêt de l'enfant.

N. Garampon ajoute que les enfants sont plus fatigués avec la semaine à 4,5 jours.

Les élus sont plutôt favorables à un retour à la semaine à 4 jours.

- T. Lapalu pour la commission voirie informe que des devis ont été demandés pour des reprises de voirie (accessibilité de la nouvelle salle polyvalente depuis le centre bourg, sécurisation avec des œil de bœuf du muret en direction du city stade, reprise du chemin de l'Eglise.)

- T. Lapalu rappelle la réunion prévue ce vendredi 13 octobre à 15 heures avec le cabinet Bel Air pour un retour sur les aménagements des places du centre village. M. le Maire précise que la commune aménagera le parking de l'ancien restaurant.

- N. Curtet pour la commission fleurissement précise avoir consulté deux nouveaux fournisseurs pour le fleurissement suite à l'arrêt des serres de Monthieux. Le devis de l'entreprise Delbard va être retenu. T. Lapalu demande si Delbard fourni des fleurs gratuitement en cas de non reprise des plants achetés ? La commission fleurissement n'a pas abordé cette question avec le nouveau prestataire mais posera la question.

- M. le Maire précise que le vote du budget devrait avoir lieu en mars 2018.

- N. Curtet pour le CMJ rappelle la distribution des bouchons et sacs jaunes le 23 septembre dernier. Elle ajoute que les prochaines distributions de sacs jaunes auront lieu les 27 janvier et 3 février 2018.

Elle précise que le CMJ va retravailler sur l'arborétum.

N. Curtet demande l'ajout d'un point au prochain conseil afin de prendre en compte les modifications des membres de la commission CMJ.

- JL Bourdin présente le planning mis à jour pour la consultation du maître d'œuvre de la salle polyvalente. Le retour des offres est prévu le 16 novembre avec une ouverture des offres le 17 novembre.

- M. le Maire rappelle la réunion de présentation du projet de résidence seniors à la commission résidence pour personnes âgées et aux riverains.

- JL Bourdin rappelle que la réunion avec les personnes publiques associées pour la mise en compatibilité du PLU s'est tenue le 29 septembre. Il précise qu'il conviendra de tirer le bilan de la concertation préalable et qu'un Conseil Municipal supplémentaire sera programmé mi-octobre.

M le maire précise que ce Conseil sera l'occasion d'aborder également les garanties d'emprunts suite au retour de Dynacité et aux futurs projets à venir sur la commune.

- F. Ducray pour la commission communication précise que le contrat avec la société Rouge Vert chargée de l'édition de la Lettre de Mionnay a été renouvelée. La commission travaille sur la préparation de l'agenda 2018.

F. Ducray pour la commission associations précise qu'il a été répondu favorablement à la demande d'utilisation de la salle de motricité par la Chorale ; et qu'un créneau supplémentaire de la salle polyvalente a été attribué au yoga. Le fitness a annulé deux cours faute de participants.

Elle précise que ce n'est pas la commission associations qui a décidé de ne pas organiser le verre de l'amitié à la fin du forum.

A.Rey rappelle que c'est la commission festivité qui a pris cette décision afin que cela ne gêne pas l'association qui tenait la buvette au vu des nouveaux horaires du forum.

E. Fleury précise que pour elle ce sont deux choses différentes, la buvette est à destination du public qui vient au forum, le verre de l'amitié concerne les associations et la mairie. Il est proposé que ce point soit rediscuté lors de la réunion de juin avec les associations.

G. Devrieux précise que ce temps pourrait être l'occasion de remises de médaille aux adhérents méritants des associations.

E. Fleury rappelle le forum des entreprises ce samedi 14 octobre.

A. Rey rappelle les manifestations à venir forum des entreprises, cérémonie du 11 novembre.

G. Devrieux rappelle le concours de coinche du CCAS le 4 novembre.

15. Questions diverses

M. le Maire présente le projet de nouveau restaurant à Mionnay porté par M. Mechali et son fils qui se nommera la Villa Véronese. Un hôtel de 15 chambres et des salles de séminaires complèteront le projet.

Une réunion est prévue le jeudi 26 octobre à 20 heures afin de préparer les vœux du Maire

Le Secrétaire de Séance, Jean Luc BOURDIN



Le Maire, Henri CORMORECHE

